



AIDES MOBILISABLES POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



	Type	Critère logement	Critère personne	Eligibilité technique assainissement	Montant	Modalité	Renseignements
Eco prêt à taux zéro	Prêt	Le logement doit avoir été achevé avant le 1er janvier 1990 et être utilisé ou destiné à être utilisé en tant que résidence principale.	L'éco-prêt à taux zéro concerne : sans condition de ressources : les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les sociétés civiles (uniquement celles non soumises à l'impôt sur les sociétés dont au moins l'un des associés est une personne physique) ;	Les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie - Exemples éligibles : Fosse + épandage ou filtre à sable drainé ou non drainé ou zéolithe sont éligibles La mise en place d'un poste de relevage ne rend pas non éligible le projet à condition d'exclure le poste dans le cout des travaux - Exemples non éligibles : micro stations consommant de l'énergie	10 000 €	Travaux réalisés par un professionnel Formulaire sur http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=4390	S'adresser à l'une des banques suivantes accompagné du formulaire devis et du devis signé par le professionnel : •BNP Paribas •Crédit Agricole •Société Générale •Caisse d'Epargne •Banque Populaire •Crédit Mutuel (via la FBF) •La Banque Postale •Crédit Foncier •Crédit Immobilier de France •Solféa •Domofinance •LCL
RÉGIE DES EAUX DES COEVRONS	Aide	Habitation principale , achetée avant 2011, située dans les périmètres rapprochés de captage d'eau potable ou, en dehors de ces zones, en cas d'absence d'installation ou d'installation classée non conforme avec danger ou risque	Propriétaires occupant Sous condition de ressources	Aucun critère	Détail de l'aide : Ménages aux ressources très modestes : 40 % du montant HT (étude + travaux) dans la limite de 2 000 € Ménages aux ressources modestes : 20 % du montant HT (étude + travaux) dans la limite de 1 000 € Autre aide : Etudes Bénéficiaires : Propriétaires d'habitation principale, secondaire ou locative, construite ou acquise avant ou après 2011. Sans condition de ressources Aide forfaitaire de 200 €	Étude de filière et entreprises de travaux devront appartenir à la liste du Conseil départemental Enveloppe fermée de 30 000 euros /an Dossier financé par ordre d'arrivée Exclus : Sont exclus du dispositif d'aides : les propriétaires de maison en construction et ceux ayant déjà bénéficié d'une aide financière (de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du SIAEP des Coëvrons ou de la Régie des Eaux des Coëvrons).	Régie des eaux des Coëvrons
Mayenne Communauté	Aide	Tous types de logements	Tous propriétaire	Aucun critère	Pour les dispositifs non conformes avec travaux obligatoires sous 4 ans ou absence d'installation : Montant de l'aide : 30 % du montant HT (étude + travaux) – plafond 9 000 € => aide maximale de 2 700 €. Pour les dispositifs non conformes avec travaux obligatoires en cas de vente : Aide forfaitaire : 500€ Immeuble acheté après le 1er janvier de l'année précédente (ex: pour 2025, immeuble acheté après le 01/01/2024)	Enveloppe fermée de 32 000 euros /an Dossier financé par ordre d'arrivée	SPANC de Mayenne Communauté
CAF	Prêt	Les travaux doivent concerner votre résidence principale.	Vous devez recevoir au moins une prestation familiale. Si vous recevez uniquement l'allocation aux adultes handicapés, l'aide personnalisée au logement, l'allocation de logement versée aux personnes sans enfant, vous ne pourrez pas bénéficier de ce prêt.	Aucun critère	il peut atteindre 80% des dépenses engagées dans la limite de 1067,14 €. Son taux d'intérêt est de 1%. Il est remboursable en 36 mensualités égales. Le prêt est versé par moitié à la signature du contrat, sur présentation du devis, et à l'achèvement des travaux, sur présentation de la facture.	Retournez un formulaire, daté, signé et accompagné : des devis détaillés des travaux, établis par les entreprises des devis des matériaux utilisés établis par les Fournisseurs, si vous faites vous-même les travaux la photocopie du permis de construire si la nature des travaux le nécessite.	Caf de la Mayenne 11 quai Paul Boudet 53088 LAVAL cedex 9 http://www.caf.fr
Caisse de retraite MSA	Prêt	Les travaux doivent concerner votre résidence principale.		Aucun critère	il peut atteindre 80% des dépenses engagées dans la limite de 1067,14 €. Son taux d'intérêt est de 1%. Il est remboursable en 36 mensualités égales. Le prêt est versé par moitié à la signature du contrat, sur présentation du devis, et à l'achèvement des travaux, sur présentation de la facture.	Retournez un formulaire, daté, signé et accompagné : des devis détaillés des travaux, établis par les entreprises des devis des matériaux utilisés établis par les Fournisseurs, si vous faites vous-même les travaux la photocopie du permis de construire si la nature des travaux le nécessite.	MSA
Caisse de retraite autres (RSI, CNRACL)	-	Contactez sa caisse de retraite ou SOLIHA 53 pour connaître les aides au logement	critères de ressources, contactez HD 53	Contactez sa caisse de retraite ou SOLIHA 53 pour connaître les aides au logement	Contactez sa caisse de retraite ou SOLIHA 53 pour connaître les aides au logement.	Contactez sa caisse de retraite pour connaître les aides au logement.	Caisse de retraite
ANAH ou Ma Prime Logement Décent <u>Propriétaire Occupant</u>	Aide	Mises aux normes financées uniquement dans le cadre de la rénovation globale d'un logement très dégradé (selon une grille de dégradation éditée par l'ANAH).	Uniquement pour les logements dégradés : critères de revenus "modestes" (MO) et très modestes** (TMO)	Aucun critère	Dans le cadre d'un projet global de travaux de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé: si atteinte de la classe E après travaux TMO : 80 % d'un plafond de travaux de 70 000 € MO : 60 % d'un plafond de travaux de 70 000 € si non-atteinte de la classe E après travaux TMO : 50 % d'un plafond de travaux de 50 000 € MO : 50 % d'un plafond de travaux de 50 000 €	Professionnels agréés avec étude de sol + certificat de conformité du SPANC au paiement.	MDH 19 rue de l'Ancien Evêché 53 000 LAVAL Cedex 02 43 64 60 30
ANAH ou Ma Prime Logement Décent <u>Propriétaire Bailleur</u>	Aide	Mises aux normes financées uniquement dans le cadre de la rénovation globale d'un logement très dégradé (selon une grille de dégradation éditée par l'ANAH).	Uniquement pour les logements moyennements dégradés ou très dégradés avec conventionnement Anah. Pas de critère de ressources	Aucun critère	Taux d'aide de 25% ou 35% en fonction du niveau de dégradation. Plafond de dépenses éligibles de 750€/m² à 1000€/m² dans la limite de 80 m².	Professionnels agréés avec étude de sol + certificat de conformité du SPANC au paiement.	MDH 19 rue de l'Ancien Evêché 53 000 LAVAL Cedex 02 43 64 60 30

Ménages	Plafond PO « Très Modestes »	Plafond PO « Modestes »	Plafond PO « Intermédiaires »	Au-delà du plafond PO « Supérieurs »
1	17 363 €	22 259 €	31 185 €	31 185 €
2	25 393 €	32 553 €	45 842 €	45 842 €
3	30 540 €	39 148 €	55 196 €	55 196 €
4	35 676 €	45 735 €	64 550 €	64 550 €
5	40 835 €	52 348 €	73 907 €	73 907 €
"+"1	5 151 €	6 598 €	9 357 €	9 357 €